

Les grands corps d'Etat ont-ils une stratégie ? :

Le cas des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Véronique Chanut,

Université de Paris 2 Panthéon-Assas, LARGEPA

Marie-Odile Albizatti,

Université de Paris 2 Panthéon-Assas, LARGEPA

Fatim Zahra Rhazi

Université de Paris 2 Panthéon-Assas, LARGEPA Institution

Madina Rival,

Cnam, LIRSA/LARGEPA

madina.rival@cnam.fr

Corinne Rochette

Clermont Université - LARGEPA/CRCGM

Résumé :

L'objectif de cette communication est de s'intéresser aux stratégies éventuelles d'une organisation publique bien particulière : le grand corps d'Etat. En effet, dans un environnement particulièrement turbulent du fait du nouveau management public, ces organisations séculaires ont dû repenser leurs modes d'intervention et d'influence sur un plan collectif comme individuel. Le cadre théorique choisi est notamment celui de Mills essentiellement parce que l'accent y est mis sur des critères institutionnels, en particulier la position (qui confère le statut) auquel sont adjoints d'autres critères, comme les valeurs revendiquées ou l'appartenance à une « clique » d'hommes puissants (soulignant de la sorte la proximité et le caractère cohésif de l'élite). La méthode privilégie ainsi l'identification des

positions, les segmentations au sein des groupes et également la circulation entre les positions de pouvoir. Le cas choisi est celui des ingénieurs français des eaux, des ponts et des forêts (Ipef). C'est en effet un corps ancien : sa naissance remonte à l'Ancien Régime. La mission principale de ces ingénieurs des ponts était la direction de grands travaux de construction et de génie civil réalisés pour le compte de l'État ou des collectivités territoriales. Il s'agit aujourd'hui d'un corps en pleine transformation suite à sa fusion récente avec celui des Ingénieurs des Eaux et des Forêts. Les premiers résultats de l'analyse transversale comme longitudinale de corps mettent en évidence de nouvelles stratégies autant individuelles que collectives en termes de réseaux.

Mots-clés : grand corps, nouveau management public, stratégie collective, stratégies individuelles, réseaux

Les grands corps d'Etat ont-ils une stratégie ? :

Le cas des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

INTRODUCTION

Il n'existe pas de définition juridique précise de la notion de « grand corps de l'État ». Il s'agit avant tout d'une notion sociologique et coutumière, fondée sur plusieurs observations. Elle peut se définir comme un corps de fonctionnaires de l'État doté d'une très forte unité et d'un grand prestige car ses membres occupent des postes hiérarchiquement élevés dans l'administration (par exemple Inspecteur général des Finances, Conseiller d'État)¹. On distingue traditionnellement les grands corps techniques, recrutés majoritairement par la voie de l'École Polytechnique (les ingénieurs des Ponts et Chaussées, les ingénieurs des Mines) des grands corps administratifs, provenant en majorité de l'École nationale d'administration (Le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Finances).

La littérature sur les grands corps de l'Etat met en évidence l'investissement des lieux de pouvoir public (directions d'administrations centrales, cabinets ministériels, entreprises publiques) mais aussi privés comme les conseils d'administrations des grandes entreprises (Paquerot et Carminatti-Marchand, 2003). Par ailleurs, les membres de ces corps ont comme point commun un argumentaire autour de la défense de l'intérêt général qu'ils assureraient (Gervais, 2010). Longtemps assimilés au modèle de la profession « établie » (Hughes, 1963), les grands corps de l'Etat, issus d'une tradition bureaucratique se trouvent eux aussi confrontés à l'émergence de nouvelles logiques managériales qui mettent en cause leur autonomie. Il est loisible ainsi de se demander dans quelle mesure le fait corporatiste résiste aux réformes néo-managériales : les nouvelles modalités d'action publique affectent-elles la situation des grands corps de l'Etat ? Contribuent-elles à une évolution (voire à l'extinction) du modèle « étatique » (Dubar, 1998) ? L'analyse du phénomène corporatiste se situe ainsi à la croisée de réflexions sur les évolutions institutionnelles, les trajectoires individuelles et les stratégies collectives.

¹ Cette définition ainsi que les éléments de cadrage suivants sont issus du site de la Direction de l'information légale et administrative : www.vie-publique.fr

Le fonctionnement corporatiste est en effet traditionnellement réticulaire : les réseaux d'action publique sont-ils la continuité de ces réseaux traditionnels ou procèdent-ils d'une nouvelle forme d'action en réseau ? Dans quelle mesure, en retour, ces nouvelles modalités d'action publique affectent-elles la situation des groupes professionnels ? Quelles sont les conséquences sur les trajectoires professionnelles et sur l'espace dans lequel se déploient les carrières des élites administratives ?

Telles sont les questions qui sont explorées dans cette communication, à partir de l'analyse d'un cas empirique, celui des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF). L'ambition est de cerner les effets que les transformations apparentes de l'action publique ont pu exercer sur les stratégies collectives et individuelles des membres de ce corps.

La première partie présente le cadre théorique qui permet de penser les stratégies des grands corps et notamment la nouveauté de l'approche de Mills en la matière. La seconde partie rend compte des premiers résultats de l'étude transversale et longitudinale des IPEF ainsi que des pistes de discussion en termes structurels comme actantiels.

1. LE GRAND CORPS : UN STRATEGIE POTENTIEL

1.1. UNE LECTURE STRATEGIQUE DES GRANDS CORPS

1.1.1. Un environnement turbulent : le nouveau management public

L'administration française est un monde de corps qui forment un ensemble subtilement hiérarchisé, juridiquement ordonné, et sociologiquement très riche, chaque corps disposant d'un statut qui lui est propre et d'une identité forte (Eymeri, 2000). La survivance de ce modèle étatique, héritage multiséculaire que d'aucuns ont comparé à des « ordres » (Chagnollaud, 1991 ; Dubar, 1998) interroge d'abord sur l'évolution du fait professionnel dans l'administration publique. En dépit de l'image quelque peu figée que lui confère la singularité de ses corps, l'administration française n'échappe pas en effet à l'influence de réformes managériales. Des études récentes tendent à montrer que la réalité corporatiste connaît ainsi des transformations profondes dont ne sont pas exempts les grands corps qui se voient contester leurs pratiques monopolistiques (Bezes, Le Lidec, 2007 ; Gervais, 2010).

L'intérêt de la recherche pour le fait professionnel dans le secteur public est en réalité relativement récent (Bezes et *al.*, 2011). Un trait marquant des études empiriques sur le sujet est leur focalisation sur le secteur de la santé qui fait l'objet d'abondants travaux. Les professions étudiées au sein de l'Etat concernent d'ailleurs souvent des professions « modestes » alors que curieusement, les professions « prétentieuses », pour reprendre une distinction de Hughes (1970) retiennent moins l'intérêt. La situation des cadres dirigeants de l'administration et singulièrement, le cas des grands corps, reste un domaine encore assez peu étudié.

La littérature sur le phénomène professionnel dans le secteur public met essentiellement l'accent sur les effets du nouveau management public. Certes, les réformes néo-managériales ne sont pas envisagées comme le seul facteur de mutation mais elles apparaissent comme une dimension importante, articulée aux autres dynamiques de contexte dans lesquelles s'opère la modernisation des bureaucraties professionnelles. Les études convergent pour cerner quelques phénomènes significatifs :

- *une première évolution marquante est la mise en cause de l'autonomie des professionnels* qui voient leur pouvoir menacé par l'effet de la montée des contrôles et l'imposition de standards. Ces orientations normatives, en soumettant l'action des professionnels à des exigences exogènes, contribuent en effet à saper les légitimités professionnelles traditionnelles (Le Bianic, et Vion, 2008). Les professionnels se voient alors contester leur autonomie, à la fois professionnelle et institutionnelle, le « nouvel esprit du capitalisme » prenant d'une certaine façon le pas sur le traditionnel esprit de corps ;
- *le ré-agencement des territoires professionnels constitue un deuxième effet caractéristique* : consécutif à la perte de situations monopolistiques et à l'émergence de nouveaux modes de gouvernance, il marque l'épuisement des modes traditionnels d'action publics, consistant en politiques publiques différenciées qui avaient le plus souvent pour effet la fermeture des institutions sur elles-mêmes et un certain repli des corps. De nombreuses études observent ainsi le passage à de nouveaux modèles de gouvernance caractérisés par des logiques partenariales, associant dans des mêmes réseaux d'action publique professionnels publics, acteurs privés et même citoyens (Ferlie et Geraghty, 2005, Newman, 2001). Cette notion de réseau vient donc en partie de la mise en cause d'une logique étatique qui prévalait naguère et qui s'était développée à travers des institutions publiques stables et spécialisées exerçant une

compétence monopolistique dans leur domaine. Ainsi, dans le cas du ministère de l'Équipement, on avait assisté à cette régulation conjointe des politiques par les corps et l'État. La décentralisation, la montée de contre-pouvoirs associatifs ont par la suite contribué à mettre en cause ce mode de gestion qui assurait le pouvoir des technocrates (Thoenig, 1987). Sans toutefois conclure, comme les tenants de la déprofessionnalisation, au déclin des professions (Haug, 1975), il apparaît que cette nouvelle donne appelle pour le moins à une nouvelle professionnalité de la part des membres des grands corps.

- *enfin, au plan de la gestion, une autre conséquence est le pilotage des carrières par des critères externes d'évaluation* qui tend à prendre le pas sur le contrôle des carrières par les professionnels et sur des logiques d'auto-gestion, caractéristiques du modèle professionnel.

1.1.2. Une lecture stratégique et millsienne

Dans le cadre des grands corps, la dimension stratégique de la professionnalisation doit être davantage mise en lumière. Il apparaît en effet que trop souvent, « *le processus de professionnalisation est naturalisé, au lieu d'être problématisé comme une stratégie individuelle et collective qui répond à d'autres stratégies concurrentes ou complémentaires* » (Boigeol, Dezalay, 1997). Plutôt que de concevoir les grands corps dans un champ plus ou moins unifié, en fonction de ressources culturelles, économiques ou sociales, l'hypothèse peut être faite d'un jeu d'alliances ou de concurrence entre des forces élitaires. Il s'ensuit que le processus de professionnalisation doit être davantage envisagé comme une stratégie (individuelle et collective) qui répond à d'autres stratégies concurrentes ou complémentaires. S'inspirant des travaux de Abbott (1988) et à l'encontre d'une conception bien ancrée concernant les professions établies, l'analyse proposée ici s'inscrit dans une dynamique à la fois temporelle et sociale, travaillée par des interactions, des négociations, des conflits initiés et maîtrisés de l'intérieur par les acteurs concernés et de l'extérieur par d'autres parties prenantes (Evetts, 2003b).

Les évolutions récentes qui sont à l'origine même de la constitution de ce grand corps technique contribuent à mettre en cause la vision du corps comme d'un ensemble fermé, protégé et stable. Comme pour nombre de professions supposées « établies » (Hughes, 1963), il apparaît que les institutions de rattachement, le champ d'activité et même la définition des compétences et des savoirs professionnels ne vont plus de soi ; ils deviennent au contraire les enjeux de rapports de forces et de luttes conflictuelles. Il en résulte une configuration

professionnelle (Abbott, 2003) plus ou moins complexe et stable dont les contours sont esquissés dans cette communication.

Au plan théorique, le cadre fourni par W. Mills servira de matrice intellectuelle, essentiellement parce que l'accent y est mis sur des critères institutionnels, en particulier la position (qui confère le statut) auquel sont adjoints d'autres critères, comme les valeurs revendiquées ou l'appartenance à une « clique » d'hommes puissants (soulignant de la sorte la proximité et le caractère cohésif de l'élite). La méthode privilégie ainsi l'identification des positions, les segmentations au sein des groupes et également la circulation entre les positions de pouvoir².

Dans une perspective millsienne, c'est donc l'approche positionnelle qui sera privilégiée plutôt que les deux autres dimensions traditionnellement retenues pour caractériser les groupes influents (Putnam, 1976), les dimensions décisionnelle et réputationnelle. En apparence moins subjective, cette analyse place néanmoins le chercheur face à des difficultés liées à la possibilité de :

- circonscrire et clarifier les positions institutionnelles des membres d'un corps;
- mesurer le degré d'intégration du corps et la proximité entre les positions de ses membres, permettant ainsi d'apprécier le degré d'interconnexion au sein du corps.

L'intérêt de l'analyse est double, à la fois empirique et théorique. Elle permet à la fois d'objectiver les positions des membres du corps et de réinvestir au plan théorique, le lien profession / organisation. De surcroît, elle contribue au dépassement d'une opposition un peu ancienne à propos des élites, entre une conception pluraliste et une vision moniste. En observant comment évolue l'espace de carrière, c'est au contraire ici la restructuration d'un champ professionnel qui est étudiée, avec ses processus de segmentations et les dynamiques à l'œuvre au sein du corps.

1.2 LE CAS DES INGENIEURS DES EAUX, DES PONTS ET DES FORETS (IPEF)

La recherche s'est orientée concrètement sur l'analyse empirique d'un grand corps technique, celui des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF). Le cas des IPEF est particulièrement intéressant à la fois parce qu'il est emblématique de la tradition corporatiste à la française (Thoenig, 1987) et aussi parce qu'il a été parmi les plus affectés par les réformes

² Même si à la différence de Mills, nous limitons l'analyse aux positions des IPEF et non aux positions de pouvoir de manière générale.

néo-managériales (Gervais, 2010), voyant son périmètre s'accroître sous l'effet de fusions successives et des transformations de l'administration territoriale

1.2.1. Le cas d'un grand corps d'Etat français

Ce nouveau corps dont le statut a été défini par le décret du 10 septembre 2009 résulte en fait de la fusion de deux corps d'ingénieurs bien plus anciens, celui des ponts et chaussées et celui du génie rural, des eaux et des forêts. L'ensemble du corps, ainsi recomposé, compte au 31 décembre 2011³, 3741 ingénieurs dont 1749 ingénieurs ex-IPC, 1882 ex-IGREF et 110 nouveaux IPEF. Les deux corps fusionnés ont des origines très anciennes qui font du corps actuel un véritable archétype du système corporatif à la française, comme l'a d'ailleurs décrit Tocqueville en évoquant le rôle des ingénieurs des ponts sous l'Ancien Régime (1856). Le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts trouve ses origines, dès 1291, dans une ordonnance de Philippe le Bel qui définit le rôle d'enquêteurs spécialisés des officiers des eaux et des forêts qui deviendront plus tard ingénieurs. Quant au corps des ponts et chaussées créé en 1716, il se dote sous Louis XV en 1747 de sa propre école (Brunot, Coquand, 1982) qui, après la création de l'Ecole polytechnique, en 1794, se transformera en école d'application. Au sein du système élitair français, le corps des ponts et chaussées occupe traditionnellement une place centrale dans la hiérarchie des corps. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles il a été abondamment décrit (Tocqueville, 1856), y compris dans la littérature (Balzac, 1846) et beaucoup étudié (Thoenig, 1987 ; Chanut, 2004 ; Gervais, 2010). Incarnant d'une certaine façon l'archétype du marché bureaucratique fermé, il constitue, un cas paradigmatique, le modèle des corps « à l'état pur », selon Jean-Daniel Reynaud (Reynaud et Reynaud, 1994, p.102), un véritable système de « caste » dont il possède, selon Jean-Claude Thoenig, les principaux attributs que sont l'écémage (avec une sélection très malthusienne), l'essaimage (vers le privé) et la distinction (que leur confère une réputation d'excellence professionnelle) (Thoenig, 1987, p.14-25).

Envisagés ainsi dans une perspective historique, ces deux corps font montent d'une certaine plasticité et offrent l'image d'un corporatisme dynamique (Chanut, 2004). Ils se distinguent par leur capacité d'adaptation qui est d'ailleurs aussi une façon de maintenir leur prééminence dans et en dehors de l'appareil d'Etat (Suleiman, 1978). L'enjeu, selon l'heureuse expression de J.Gervais (2010), est de « se transformer pour se pérenniser ». La décentralisation, dans les années 80, avait ainsi déjà constitué un changement majeur, en particulier pour les ingénieurs

³ Source : *Bilan de gestion du corps des IPEF, année 2011*. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt. 18 p.

des ponts et chaussées qui d'une certaine façon, en avaient anticipé les effets (Thoenig, 1987) en accélérant l'essaimage vers le privé et en abandonnant progressivement les carrières territoriales du ministère.

1.2.2. Un environnement stratégique

Dans la période plus récente, le corps des IPEF traverse des mutations profondes qui vont accélérer son éloignement des modèles originels. Deux changements notables vont contribuer à dessiner la configuration actuelle du corps des IPEF :

- *d'abord, le phénomène de fusion des corps* : ce mouvement qui touche toutes les catégories et pas exclusivement les grands corps⁴, s'accompagne le plus souvent d'une tendance à une gestion plus interministérielle. Dans le cas particulier des IPEF, la gestion du nouveau corps conduit à l'organisation d'une forme de co-tutelle par les ministères chargés du développement durable et de l'agriculture. Il faut également souligner que les deux corps fusionnés sont eux-mêmes issus d'une recomposition récente et de fusions antérieures⁵ ;
- *un deuxième phénomène concerne la fusion des services déconcentrés*, justifiée par une volonté de rationalisation des structures. Cette réorganisation de l'Etat local affecte profondément les administrations techniques. Ainsi, en 2010, la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt débouche sur la création de directions départementales des territoires. Outre qu'elles conduisent à une recomposition des jeux et des enjeux administratifs autour de la problématique du développement durable (Poupeau, 2011, 2013), ces réorganisations ont aussi pour conséquence de réduire mécaniquement le nombre de postes de responsabilités et de renforcer l'échelon régional. Il s'ensuit une recomposition dans la hiérarchie des postes de responsabilité et probablement, une compétition accrue au sein du corps.

A travers la mobilisation sur les nouvelles politiques de développement durable, le nouveau corps des IPEF est donc ainsi confronté très tôt à des enjeux de délimitation de ses attributions et à une recomposition de son espace professionnel. Ces changements travaillent le corps dans son identité, interrogent sinon sur sa pérennité, du moins sur son devenir. Ils appellent également des réorientations de la stratégie collective du corps qui à l'évidence ne sont pas

⁴ S'agissant des autres grands corps techniques, une fusion des ingénieurs des Mines et des Telecoms est également intervenue à la même époque.

⁵ Le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (décret du 22 février 2002) résulte de la fusion de deux corps : les ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et les ingénieurs d'agronomie. Le corps des ponts et chaussées (décret du 16 avril 2002) résulte de la fusion de quatre corps : les ingénieurs de l'aviation civile, les ingénieurs de la météorologie, les ingénieurs géographes et les ingénieurs des ponts et chaussées.

toujours clairement lisibles (Cf. Rapport de la cour des comptes de mai 2012 relatif au corps des IPEF).

Au regard des débats qui traversent l'analyse des professions, ce terrain des IPEF est donc à bien des égards exemplaire d'abord par les rebondissements de l'histoire de ce corps. Au plan méthodologique, ce cas est emblématique d'une vision dynamique et stratégique du phénomène professionnel.

2. UNE ANALYSE STRATEGIQUE DU CAS DES IPEF

2.1. UN ACCES AU TERRAIN PRIVILEGIE

La recherche présentée s'appuie sur une base de données prosopographiques constituée à partir de l'annuaire des IPEF. L'accès, grâce à l'union nationale des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (UNIPEF), à ces données biographiques préconstruites a permis de constituer méthodiquement des informations biographiques sérielles sur l'ensemble des membres du corps des IPEF. Ces données ont été complétées par l'analyse de littérature grise, de notes internes et par une série d'entretiens, auprès notamment des acteurs clés de la gestion du corps. De surcroît, afin de bien cerner les enjeux de gestion du corps, l'analyse sociodémographique dont les principaux résultats sont exposés ici, a été précédée d'une démarche dynamique à travers l'organisation de *focus groups*. Cette méthode organise la confrontation des interprétations des participants (acteurs et chercheurs), suivant un dispositif qui conduit à reproblématiser les phénomènes étudiés. Ces focus groups organisés autour de questions complémentaires relatives à l'identité des IPEF, à leurs motivations ou encore à l'image du corps. Les données recueillies dans cette phase exploratoire permettent notamment d'éclairer les résultats de l'analyse sociodémographique.

Celle-ci s'appuie alors sur la méthode positionnelle et sociographique donnant à voir la morphologie actuelle du corps, permettant aussi d'en saisir la dynamique, dans une perspective longitudinale, à partir du suivi de plusieurs cohortes.

2.1.1. Description des données

L'annuaire mis à notre disposition par l'UNIPEF répertorie par promotion d'entrée dans le corps, l'ensemble des ingénieurs en détaillant leur état-civil, leur âge d'entrée dans le corps, leur formation initiale, leur position administrative actuelle et leur carrière. La carrière d'un

individu est représentée par la suite chronologique des fonctions occupées dans les différents organismes. La base de données est très bien renseignée pour l'ensemble des promotions sur les années récentes (taux de non renseignés de l'ordre de 2%) mais beaucoup plus lacunaire au-delà de 5 ans d'ancienneté (taux de non renseignés de l'ordre de 10%). Les deux années qui suivent la date d'entrée dans le corps sont très peu renseignées. Les individus décédés apparaissent toujours dans l'annuaire. Dans un premier temps, l'étude a été limitée à quatre promotions dont les données ont été exhaustivement prises en compte : 1982, 1992, 2002 et 2012. Par la suite, ne disposant pas de recul suffisant pour la promotion 2012, seules les trois autres promotions sont retenues, représentant significativement environ 10% du corps. Elles se situent à 10 ans d'écart (1982, 1992 et 2002, à des dates marquant des événements et des tournants importants : la décentralisation du début des années 80, la déconcentration des années 90 et enfin les premières « fusions » de 2002. Une fois la méthode et les premiers résultats validés, l'analyse sera progressivement étendue aux années voisines, notamment pour lisser l'impact des individus atypiques.

2.1.2. Codage des données

Pour analyser les positions des IPEF, une typologie a été établie qui privilégie trois dimensions clés :

- *la distinction public / privé* : elle repose sur l'idée que le fonctionnement réticulaire des grands corps s'alimente le plus souvent de la forte mobilité de ses membres vers les grandes entreprises privées, à travers le mécanisme du pantouflage (Rouban, 2010). La métaphore militaire de la « Machine » a ainsi été utilisée pour caractériser des positions au sein de l'appareil administratif, en les distinguant des positions « hors machine » essentiellement dans le privé. Les positions « hors machine » sont identifiées par secteurs (Energie, industrie, telecom, biologie, commerce, conseil, finance) et tailles de l'entreprise (Grande entreprise, PME, TPE)⁶ ;
- *la distinction expert /manager* : elle a été identifiée comme une distinction structurante (Chanut, 2009). Au sein de ce qu'il a été convenu de nommer la « Machine », ont donc été spécifiés les postes de la « machine administrative » qui recouvrent des postes de responsabilité managériale dans l'administration publique, en les distinguant des postes rattachés à la filière scientifique et technique qui renvoient à des fonctions d'expertise technique, de recherche ou d'enseignement, soit dans les écoles du

⁶ Ce qui a d'ailleurs soulevé quelques difficultés de codage, certaines entreprises publiques ayant des filiales privées ;

ministère, soit dans les organismes du réseau scientifique technique. (Machine académique). A cette *summa divisio*, il a paru utile d'adjoindre la dimension politique pour éclairer le débat, toujours vif, sur la politisation des élites (Rouban, 2009) : la « machine politique » a ainsi été distinguée, elle recouvre à la fois les postes en cabinets ministériels et les mandats électifs ;

- *enfin, le plus ou moins grand éloignement aux ministères de tutelle* (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ; ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) constitue un troisième critère permettant d'affiner la position des IEPF au sein de la machine administrative. Les cotations ont été établies de façon à rendre compte de cet éloignement en distinguant les postes dépendant directement de la sphère ministérielle de tutelle (notamment dans les inspections (1), en administration centrale (2), dans les services déconcentrés (3) ou dans les établissements publics (4)) d'autres postes dépendant d'autres tutelles (autres ministères, organismes internationaux, etc.). Les organismes au sein de la machine administrative sont classés selon leur degré de proximité avec le cœur de la machine : cotation 1 pour l'Inspection Générale, 2 pour l'Administration centrale, 3 pour les Services régionaux et départementaux, jusqu'à 12 pour l'Administration publique à l'étranger. En fait, plus la position de l'IPEF est éloignée du cœur de la machine administrative, plus la cotation est élevée.

Les organismes sont codés manuellement, ce codage visant à regrouper sous un même nom les organismes comparables. Une grille a été renseignée qui permet d'attribuer à chaque individu une position (définie comme le rattachement à une « machine » : machine administrative, machine académique et technique, machine politique, hors machine) puis de distinguer les individus retirés de la vie professionnelle (décédés, retraités) ainsi que les « non renseignés ».

2.1.3. Analyses transversales et longitudinales

L'outil statistique utilisé est l'outil Excel VBA permettant la sortie de tableaux statistiques et de graphiques représentant les caractéristiques de la population à des dates données ou au cours du temps. Classiquement, il a été distingué une approche transversale et une approche longitudinale. Les analyses transversales consistent à visualiser des états à des dates données, pour l'ensemble de la population ou selon un critère choisi. L'analyse longitudinale consiste à suivre une promotion ou une cohorte de promotions au cours du temps. Des travaux

antérieurs, menés sur une base statistique différente, ont déjà permis de mettre en évidence plusieurs coupes transversales (Chatzis et Ribeill, 2005). L'apport complémentaire de la présente recherche consiste précisément dans la constitution de données longitudinales. La morphologie du corps peut ainsi s'appréhender par les méthodes d'analyse des données longitudinales utilisées en démographie (Degenne, 2003).

Il faut souligner la qualité de notre base de données, constituée de l'ensemble des ingénieurs du corps et non pas simplement d'un échantillon.

Le choix a été fait, en première approche, d'étudier ces données sous la forme d'enquêtes répétées et non des histoires individuelles. Ce ne sont pas les histoires des différents individus qui sont suivies au cours du temps mais leur répartition au sein des réseaux que sont les différentes « machines ». Les courbes d'évolution permettent notamment de représenter l'évolution des stocks des différentes catégories, mais ne permettent pas de suivre les cheminements individuels des ingénieurs.

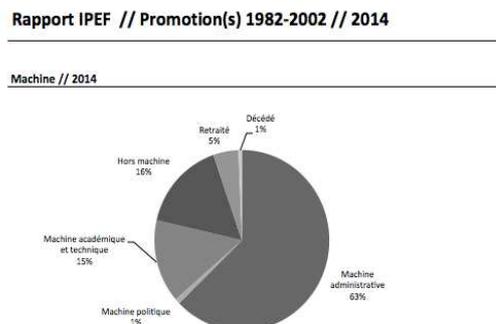
A l'aide de graphiques, nous cherchons à mettre en évidence des effets d'âge et des effets de génération. Ces effets peuvent se combiner avec des effets période : un événement comme un changement de politique publique, peut affecter les courbes d'évolution en touchant les personnes en fonction de leur âge et de leur génération, mais seulement pour un temps limité.

2.2. STRATEGIES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

2.2.1. Résultats de l'analyse transversale

Les positions des IPEF des trois cohortes sélectionnées ont été répertoriées dans les différentes « Machines » et figurent sur le graphique suivant :

Figure 1. coupe transversale – répartition des positions des IPEF selon les Machines



Quelques traits saillants se dégagent de cette coupe transversale, sorte de photographie instantanée du corps :

- *l'ancrage du corps dans la fonction publique* : ainsi, seulement 16% des membres de ces trois promotions occupent une position « hors machine », essentiellement dans des grandes entreprises. Contrairement à une idée reçue⁷ sur les élites administratives (Charles, 1987 ; Kessler, 1986), il semble que l'essaimage reste relativement contenu. A l'inverse de ce qui se passe pour d'autres corps⁸ où se dessine un véritable « marché de la pantoufle » orientant de nouvelles stratégies élitaires (Rouban, 2010), les IPEF se rattachent majoritairement à un modèle très étatique et continuent majoritairement de servir l'Etat. C'est un point marquant pour un corps qui avait naguère engagé des stratégies de reconversion (Chatzis, Ribeill, 2005). Une analyse ultérieure permettra de voir si les conversions dans le privé restent ciblées sur des secteurs proches des ministères de tutelles ;
- *l'importance des fonctions managériales* : avec 63% des ingénieurs dans la machine administrative et 15% dans la machine scientifique et technique, les fonctions d'expertise semblent quelque peu tombées en désuétude et l'investissement dans la recherche paraît plutôt limité. C'est également un point étonnant, au regard de la fonction historique de ce corps de « techniciens-experts » (Chatzis, Ribeill, 2005) et de la figure de ces technocrates qui tiraient même leur pouvoir de leurs compétences et de leur expertise techniques (Thoenig, 1987) ;
- *la faible politisation de ces ingénieurs* : le nombre d'ingénieurs concernés est relativement marginal (de l'ordre de 1%), à rebours semble-t-il des tendances qui se dessinent dans la haute fonction publique (Rouban, 2009) ;
- *la proximité des administrations tutélaires*: au sein de la « machine administrative », 48 % soit près de la moitié des IPEF sont dans les services des ministères de tutelle (en administration centrale et surtout dans la filière territoriale). Ce pourcentage s'élève à 77% si l'on prend en compte les établissements publics et les agences gravitant dans l'orbite de ces ministères. L'éloignement de l'administration d'origine reste donc limité et concerne en particulier les collectivités territoriales. A noter que ces ingénieurs investissent assez peu les autres ministères (cotation 6 et 7).

⁷ A l'origine, le terme même de « pantoufle » qui renvoie à l'argot polytechnicien concerne plutôt les carrières des ingénieurs, marquées par des départs dans le privé. Ce phénomène est souvent analysé « comme une donnée structurale de la circulation des élites dans ce pays, comme le signe d'une relation très particulière nouée entre les sommets de l'Etat et les cimes du pouvoir économique, et une façon méthodique, pour les grands corps, d'étendre leurs tentacules sur l'ensemble de la société. » (Chatzis, Ribeill, 2005)

⁸ A titre de comparaison, ces taux s'élèvent à près de 40% pour les ingénieurs du corps des Mines et sont de l'ordre de 30% pour l'inspection des finances à la fin des années 90 (Chatzis, Ribeill, 2005).

Ces chiffres obtenus à partir des coupes transversales donnent une première image du corps. Ils confirment d'abord le multi-positionnement de ses membres, majoritairement présents dans la machine administrative, sur des fonctions managériales mais également impliqués, dans une moindre mesure, dans la filière d'expertise et dans le secteur privé. Cette hétérogénéité du corps lui confère son caractère réticulaire, le corps étendant son influence dans des secteurs diversifiés. A travers les différentes « machines » dans lesquelles se déploient les positions des IPEF, le corps s'apparente alors à une sorte de « réseau de réseaux » avec une stratégie collective.

Ces données globales masquent cependant des comportements assez différenciés selon les trois promotions observées (1982, 1992 et 2002).

Figure 2. Répartition promotion 1982

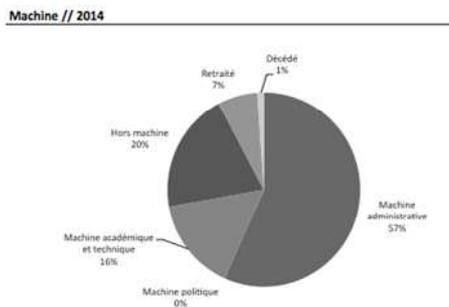


Figure 3. Répartition promotion 1992

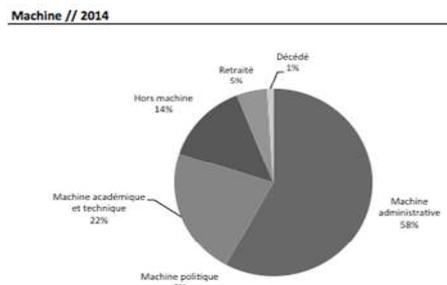
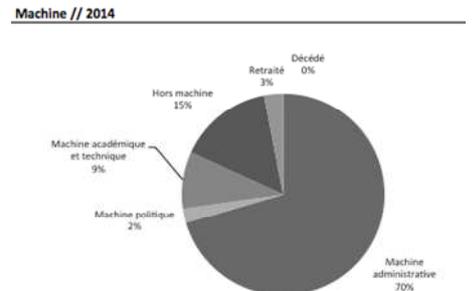


Figure 4. Répartition promotion 2002



En dépit des points communs qui ont été soulignés (notamment la forte implication des IPEF dans l'appareil administratif), on observe que :

- la promotion la plus ancienne (1982) est relativement plus présente « hors machine » que les promotions plus récentes (20% des ingénieurs de cette promotion sont dans le privé contre respectivement 14 et 15% pour les promotions 1992 et 2002) ;
- la promotion la plus récente, celle de 2002 est beaucoup plus présente dans la machine administrative (70% des ingénieurs de cette promotion sont dans la machine administrative contre un peu plus de la moitié pour les aînés). C'est aussi la moins investie dans les fonctions scientifiques et techniques (9% de ses ressortissants occupent ce type de fonction contre 16% et 22% respectivement pour les promotions 1982 et 1992).

Approchée plus finement, la population des ingénieurs investie dans la « machine administrative » révèle également des différences sensibles entre les promotions :

- certes, de façon générale, l'administration centrale n'est guère prisée et le cœur de métier du corps concerne des fonctions en services déconcentrés, avec cependant un investissement bien plus marqué pour la promotion 1992 (40% des IPEF de cette promotion sont en services déconcentrés, soit relativement deux fois plus que pour les deux autres promotions) ;
- l'espace de carrière est d'une certaine façon plus « dilaté » pour les deux autres promotions : il s'élargit notamment aux établissements publics que ces promotions investissent en même proportion que les services déconcentrés (de l'ordre de 25%) ;
- enfin il apparaît que c'est la promotion 2002 qui s'éloigne le plus du cœur des administrations tutélaires, investissant des espaces diversifiés dans l'appareil administratif, dans les collectivités locales, des organismes internationaux, etc. En revanche, la promotion 1982 s'éloigne peu du cœur de la machine administrative : 80% sont en poste dans les deux ministères ou dans les établissements publics gravitant dans son orbite.

2.2.2. Premiers éléments de l'analyse longitudinale

Le suivi plus détaillé de chaque promotion et la comparaison de ces cohortes permettent d'approfondir ces différences de comportements professionnels selon les promotions. Des analyses de type longitudinal soulignent alors des différences significatives dans la façon qu'ont les membres de dessiner leur stratégie de carrière.

Les graphiques suivants permettent de comparer l'évolution des trois cohortes au cours du temps :

Figure 5. Evolution de la promotion 1982 et de sa répartition dans les différentes machines

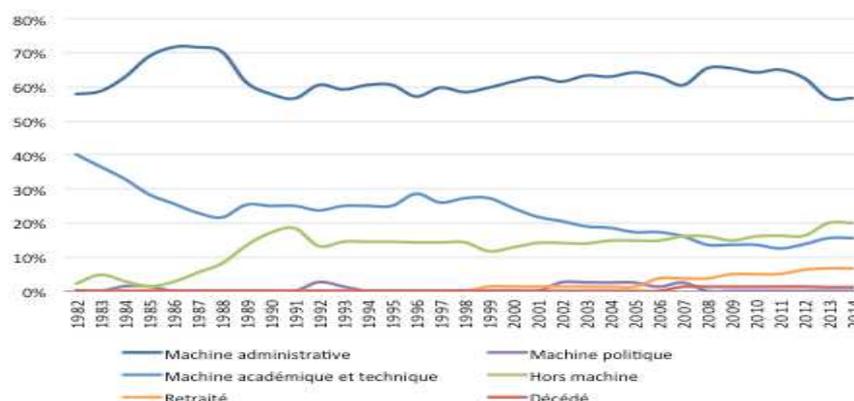


Figure 6. Evolution de la promotion 1992 et de sa répartition dans les différentes machines

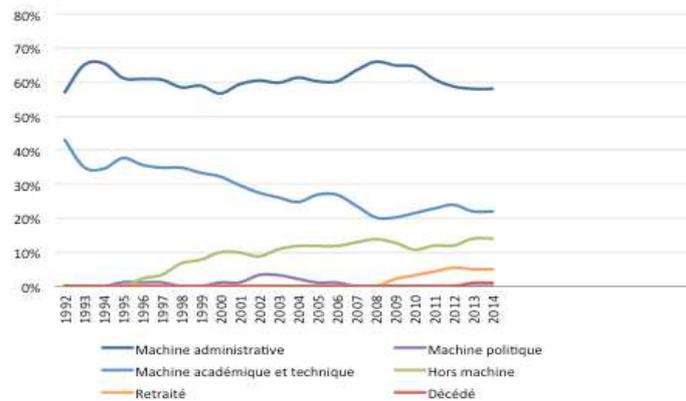
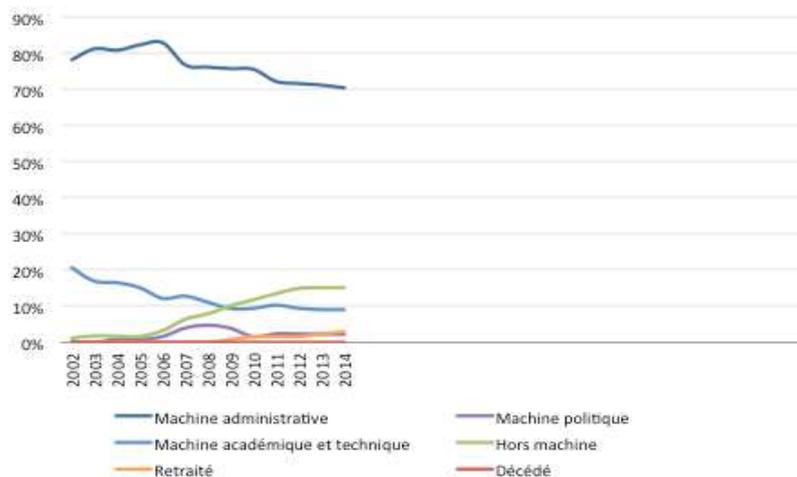


Figure 7. Evolution de la promotion 2002 et de sa répartition dans les différentes machines



Ces graphiques permettent de repérer ce que l'on peut attribuer à « l'effet d'âge » ou plutôt à l'effet de l'ancienneté⁹, avec quelques traits typiques communs aux trois promotions observées :

- quel que soit l'âge considéré, l'intérêt pour la puissance publique reste fort et attire une majorité d'IPEF, particulièrement en début de carrière ;
- plus les ingénieurs avancent dans la carrière, plus se confirme leur désaffection pour la filière scientifique et technique ;
- l'attrait pour le privé a tendance à s'accroître également avec l'ancienneté ; il semble se faire plus au détriment des carrières scientifiques et techniques qu'au détriment de l'administration.

⁹ En effet, du fait de la diversité du mode de recrutement et avec un tiers des entrées dans le corps s'effectuant par voie interne, l'âge des membres d'une même promotion peut être très variable.

En comparant le comportement des trois promotions, à ancienneté égale, on observe des différences d'attitude entre les promotions et une structuration différente de l'espace de carrière :

- Dans la promotion 1982, plus de la moitié des ingénieurs reste continument en position dans la machine administrative, ils ont donc majoritairement une carrière publique ; les départs dans le privé s'accroissent dans les dix premières années après l'entrée dans le corps pour atteindre un premier pic dans les années 90 (de l'ordre de 20%). Ce taux se maintient ensuite autour de 15%. La désaffection pour les carrières scientifiques et techniques est marquée : l'abandon pour ces fonctions est particulièrement rapide en début de carrière et un nouvel abandon intervient brutalement 16 ans après l'entrée dans le corps.
- La promotion 1992 connaît aussi une fuite dans le privé mais moins brutale que celle de 82 (10 ans après leur entrée dans le corps, ils sont seulement 10% dans le privé contre presque 20% pour la promotion 1982 et 15 % pour la promotion 2002), les départs dans le privé s'effectuent plus progressivement (le pic est atteint 16 ans après l'entrée dans le corps et n'excède pas 13%). La désaffection pour le réseau scientifique et technique est particulièrement marquée dans les années 2000-2010 et s'effectue en faveur de l'administration et du privé ;
- Relativement plus présents dans la machine administrative que les aînés, les IPEF de 2002 qui décident de quitter l'administration semblent arbitrer plus en faveur du privé que des carrières scientifiques et techniques. Pour cette promotion, on observe que huit ans après l'entrée dans le corps, les IPEF sont relativement plus nombreux dans le privé que dans la filière scientifique et technique. Pour la promotion 82, il faut attendre 25 ans, en 2007, pour que les deux courbes se croisent. Quand ces IPEF font le choix de sortir du système administratif, ils le font relativement tôt : 18% sont sortis de la machine 10 ans après leur entrée dans le corps.

Ces graphiques permettent de repérer des éléments plus conjoncturels : les années 2000 particulièrement néfastes au réseau scientifique et technique ; de 2007 au début des années 2010, un regain d'intérêt pour l'administration semble se manifester, à interpréter peut-être comme un repli sur des positions protégées dans une période de crise économique.

Au final, les données longitudinales confirment sur certains points et complètent l'analyse transversale :

- la promotion 1982 est celle qui a le plus essaimé dans le privé et qui s'est ménagée, au sein de l'appareil administratif, un espace de circulation, sans jamais trop s'éloigner des administrations tutélaires ;
- la promotion 1992 est la plus stato-centrée, avec des positions de repli au sein de la machine administrative, notamment dans la filière territoriale ;
- la promotion 2002, la moins experte, fait reculer les frontières de l'espace professionnel, en investissant des positions plus diversifiées au sein de la machine administrative (notamment en collectivités territoriales) mais finalement assez peu en interministériel.

Ces premiers résultats, obtenus sur trois promotions s'inscrivent dans une démarche exploratoire et suggèrent quelques tendances et hypothèses qui devront être validées sur un nombre plus conséquent de promotions.

En définitive,

- le corps des IPEF apparaît comme *un agencement de réseaux hétérogènes* avec les différentes « Machines » qui le composent et qui dessinent autant de segmentations ;
- le corps apparaît aussi comme *un espace de mobilité* où circulent les IPEF, avec néanmoins des différences de comportement observés selon les promotions et une tendance à la dilatation de l'espace professionnel qui reste toutefois assez mesuré ;
- *c'est un corps peu politisé*, le modèle étatique continue de prévaloir avec des carrières majoritairement accomplies au service de l'Etat ;
- l'image de technocrates attachée à un corps d'ingénieurs doit être nuancée du fait de *l'affirmation d'une orientation managériale* des positions occupées par les IPEF et d'une certaine désaffection pour les carrières scientifiques et techniques qui se confirment à la fois comme un effet d'âge et un effet de génération ;
- en dépit de ces positions d'ancrage, le corps apparaît comme *un espace dynamique*, en partie instable, avec des évolutions significatives dans la structuration des positions ; la proximité de la machine administrative se combine ainsi avec une distance variable du cœur de la machine : la promotion 2002 semble d'ailleurs être celle qui s'en éloigne le plus. Le corps se présente aussi comme un univers vulnérable, aux frontières mal stabilisées. Néanmoins, les stratégies des IPEF y semblent globalement peu risquées : la prise de distance avec l'administration tutélaire est mesurée et au sein de la machine administrative, les IPEF s'éloignent assez peu des bastions traditionnels

pour investir d'autres champs. La proximité avec le cœur de la machine reste relativement forte.

2.3 PISTES DE DISCUSSION

L'exploitation de la base de données constituée dans le cadre de cette recherche est en cours et encore inachevée. Les constats établis doivent donc être interprétés avec prudence d'autant que seules trois promotions, à ce stade, ont été retenues pour l'analyse. Pour partiels, provisoires et discutables qu'ils soient, ces premiers résultats issus d'une démarche exploratoire suggèrent d'ores et déjà des pistes d'analyse.

Pour analyser empiriquement les stratégies de corps des IPEF, les questions peuvent s'articuler autour de deux dimensions complémentaires classiquement retenues dans l'étude des réseaux : la dimension proprement structurelle et la dimension actantielle (Van Campenhoudt, 2010). La première se focalise sur l'agencement même du corps, les positions respectives de ses membres, alors que la seconde permet d'envisager le corps lui-même dans la société.

2.3.1. La dimension structurelle

Cette dimension permet d'identifier les positions occupées par les IPEF et traite de la façon dont sont agencés les différents membres du corps les uns par rapport aux autres. Dans une perspective plus dynamique, à partir du suivi des cohortes, l'objectif est aussi d'observer le processus de structuration qui est à l'œuvre.

Les questions soulevées sont alors nombreuses :

- *Comment se structure le champ professionnel des IPEF ?* Quels sont les mécanismes de segmentation (vs d'unification) qui sont à l'œuvre ? Quelle est la maîtrise par le corps de ses ports d'entrée ? Quel est le contrôle de l'ouverture et de la fermeture du corps ?
- *Comment évoluent les frontières du groupe ?* Comment ont évolué les positions des IPEF depuis une quarantaine d'années : peut-on en déduire une vulnérabilité des positions des IPEF dans l'appareil d'Etat et/ou dans l'appareil socio-économique? Assiste-t-on à un élargissement de l'espace de carrières par investissement systématique de nouveaux territoires ?

En particulier, peut-on observer une expansion du corps, avec des carrières plus ouvertes à l'international ? Un réinvestissement du territoire ? L'accès à de nouvelles positions dans

des créations institutionnelles nouvelles (nouveaux opérateurs d'Etat, agences, etc.) ?

Inversement, voit-on des positions se fermer ?

Au sein des administrations publiques assiste-t-on à l'émergence d'une nouvelle classe de « managers publics », contrôlant des positions clés, à l'instar de ce qu'observait dans les années 1940 (Burnham, 1942) dans les grandes entreprises ? Ou au contraire les savoirs experts sont-ils davantage valorisés ?

- *Comment circulent les IPEF ?* Voit-on se dessiner des dynamiques nouvelles de carrière ? Quelles comparaisons peuvent être faites avec les carrières des technocrates telles qu'elles se dessinaient dans les années 1970 (Thoenig, 1987) ? Assiste-t-on à de nouvelles formes de pantouflage, à l'instar de celles observées par Luc Rouban pour les inspecteurs des finances (Rouban, 2010) ? Quels sont les profils et trajectoires de ceux qui occupent des positions éminentes dans ce corps ?

Dans ce processus de restructuration, se pose la question également de la perméabilité du corps aux influences externes et à des éléments plus contingents : quels sont les effets de changements extérieurs et de l'environnement sur les positions des IPEF ? Quelle sensibilité du corps aux facteurs exogènes peut être identifiée ?

2.3.2. La dimension actantielle

La dimension actantielle est complémentaire de la précédente. Elle a trait à une question fondamentale, bien que peu étudiée : « mais que font les élites ? ». Elle s'inscrit résolument dans une conception plus substantialiste des professions (Champy, 2009) qui met l'accent sur la nature même de la professionnalité des IPEF et s'intéresse donc au contenu même de leur action. Comme dans la perspective suggérée par Hughes sur les professions, les interactions entre le corps et la société deviennent alors des éléments fondamentaux qui justifient la constitution du corps.

Dans cette approche actantielle, le corps est alors envisagé surtout comme un acteur engagé et mobilisé dans une action collective. L'analyse s'intéresse alors moins aux liens qui se sont tissés entre les membres ou au système de flux qui alimente le corps, qu'à l'action publique elle-même dont les IPEF sont partie prenante.

En identifiant les positions qu'occupent les IPEF, l'ambition est alors de :

- mettre en évidence les champs de l'action publique qu'ils couvrent, et de voir si ce champ s'est étendu ou rétréci : dans la perspective esquissée par Hughes, il s'agit d'étudier, à

travers les destins des mandants que sont les IPEF, l'évolution du mandat dont bénéficie leur profession.

- la capacité de ces élites à investir le domaine politique : au-delà même du débat sur la politisation des hauts fonctionnaires, l'objectif est plutôt de repérer des comportements d'entrepreneurs politiques, au sens où les définit Kingdom (1984), notamment ceux qui exercent une influence déterminante dans l'élaboration de politiques publiques, en mobilisant des ressources importantes (positionnelles ou d'expertise).

L'intérêt d'approfondir cette dimension actantielle est de pouvoir juger de la capacité transformatrice des IPEF et d'apprécier dans quelle mesure le corps peut être assimilé à l'un de ces groupes programmatiques décrits par Genieys et Hassenteufel (2012) dont la caractéristique est précisément de gouverner l'action publique, en s'emparant de domaines d'action et en y étant porteur de changements sur la durée.

Autant de questions qui interrogent finalement sur la capacité de renouvellement du corps, non seulement sur les nouvelles stratégies de carrière et la régénération de l'espace professionnel des IPEF mais également sur l'influence de cette nouvelle configuration élitaire que constitue le corps des IPEF. Cette notion de configuration élitaire, empruntée à Elias (1981,1994) rend d'ailleurs bien compte de la nature du corps, comme système d'interactions et de tensions, espace de jeu où les positions sont définies provisoirement par le système de relations¹⁰.

¹⁰ Elias définit ainsi la configuration : « on pourrait également la qualifier d' « espace de pertinence » : c'est une situation, à dimension spatio-temporelle variable, telle que ce qui y advient produit un effet sur tous les êtres qui y sont impliqués, lesquels contribuent eux-mêmes, par leurs actions, à modifier cette situation. » (Elias, 1994, p.212)

Références

- Abbott, A. (1988), *The system of professions: an essay on the division of expert labour*, Chicago: University of Chicago Press.
- Abbott, A. (2003), « Ecologies liées : à propos du système des professions », in Menger P.M. *Les professions et leurs sociologues : modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Paris : Editions de la MSH, 29-50.
- Annales des Mines* (2013), « La résilience, plus qu'une mode ? », numéro spécial, n° 72, 4.
- Balzac, H. (de) (1846), *Le curé de village*, coll. La Pléiade, Gallimard [1978].
- Bezes, Ph., Demaziere, D., Le Bianic, T., Paradeise, C., Normand, R., Benamouzi, D. et F. Pierru (2011), « New Public Management et professions dans l'Etat : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, 53 : 3, juillet-août, n°53, 293-348.
- Bezes, Ph. et P. Le Lidec (2007), « French Top Civil Servants within Changing Configurations : from monopolization to contested places and roles? », in Edward C. Page et Vincent Wright (dir.), « From the Active to the Enabling State. The Changing Role of Top Officials in European Nations ». Basingstoke: Palgrave MacMillan.
- Boigeol, A. et Y. Dezalay (1997), « De l'agent d'affaires au barreau : les conseils juridiques et la construction d'un espace professionnel. », *Genèses*, 27, juin, 49-68.
- Brunot, A. et R. Coquand (1982), *Le corps des ponts et chaussées*, Paris, CNRS.
- Burnham, J. (1942), *The Managerial Revolution*, London: Penguin Books.
- Chagnollaud, D. (1991), *Le premier des ordres. Les hauts fonctionnaires, XVII-XXe siècles*, Paris : Fayard.
- Champy, F. (2009), *Sociologie des professions*, Puf : Paris.
- Chanut, V. (2004), *L'Etat didactique*, Paris : L'Harmattan.
- Chanut, V. (2009), *Manager versus expert?*, *Revue française d'administration publique*, 4, 703-716.
- Charle, C. (1992), François-Charles Mougel, *Élites et système de pouvoir en Grande-Bretagne, 1945-1987*, In *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 47, No. 6, 1197-1199, EHESS.
- Chatzis, K. et G. Ribeill (2005), *L'espace des carrières des ingénieurs de l'équipement dans le public et le privé (1800-2000)*. *Revue française d'administration publique*, 4, 651-670.
- Degenne, A. (2003), « Introduction à l'analyse des données longitudinales », *Revue Sciences humaines*.

- Dubar, C. (1998), Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques. *Sociétés contemporaines*, 29 : 1, 73-85.
- Evetts, J. (2003b), « Explaining the construction of professionalism in the military : history, concept and theories », *Revue française de sociologie*, 44 : 4, 759-776.
- Eymeri, J.M. (2000), « De la souplesse dans la rigidité : les corps administratifs à la française », *Eipascope*, 2, 1-17.
- Ferlie, E., et K. J. Geraghty (2005), Professionals in public services organizations. Implications for public sector 'reforming', *The Oxford handbook of public management*, 422-445.
- Genieys, W. et P. Hassenteufel (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, n°2, 89-115.
- Gervais, J. (2010), « Fusionner pour durer ? Légitimité institutionnelle et rétributions matérielles dans les recompositions de corps en France. », *Revue Internationale des Sciences administratives*, vol.76, 453-468.
- Haug, M.R. (1975), « The Deprofessionalization of Everyone ? », *Sociological Focus* 8, 197–213.
- Hughes, E.C. (1970), « The Humble and the Proud : The Comparative Study of Occupations », *The Sociological Quarterly*, 9(2), p.147-156, trad. franc. dans *Le regard sociologique*, Paris : Editions de l'EHESS, 123-135.
- Kessler, M.C. (1986), *Les grands corps de l'Etat*, Paris : Presses de la FNSP.
- Kingdom, J. (1984), [Réed.2003], *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston (Mass.), Little Brown and Company.
- Le Bianic, T. et A. Vion (Eds.) (2008), *Action publique et légitimité professionnelle*, Paris : LGDJ.
- Newman, J. (2001), *Modernizing governance: New Labour, policy and society*, Sage.
- Paquerot, M. et G. Carminatti-Marchand (2003), *Faut-il confier les entreprises aux X et aux énarques?*, E-thèque.
- Poupeau, F.-M. (2013), « L'émergence d'un État régional pilote » *La recomposition des jeux administratifs autour du ministère de l'Écologie et du Développement durable dans une région française »* *Gouvernement et action publique*, n° 2, 249-277.
- Poupeau, F.-M. (2011), «(Con)fusion dans l'État départemental : la mise en place des directions départementales des territoires (et de la mer) », *Revue française d'administration publique*, 139 : 3, 517-535.

- Putnam, R. (1976), *The Comparative Study of Political Elites*, Prentice-Hall.
- Reynaud, E., et J.-D. Reynaud (1994), *La régulation conjointe et ses dérèglements*, *Le Travail Humain*, 57 : 3, 227-238.
- Rouban, L. (2009), « La formation et la carrière des élites », *Cahiers français*, n°350, Paris : La documentation française, 29-34.
- Rouban, L. (2010), « L'inspection générale des finances, 1958-2008 : pantouflage et renouveau des stratégies élitaires. », *Sociologies pratiques*, n°21, 10-34.
- Suleiman, E.N. (1978), *Elites in French Society: the Politics of Survival*, Princeton University Press.
- Thoenig, J-C. (1987), *L'Ere des technocrates*, Paris : L'Harmattan.
- Tocqueville, A. (de) (1856), *L'Ancien régime et la révolution*.
- Van Campenhoudt, L. (2010), *Pouvoir et réseau social : une matrice théorique*, in G. Herman (Ed.) *Travail, inégalités et responsabilité*, Presses universitaires de Louvain, 5-42.
- Vion, A. (2008), Introduction. Troisième partie: Des savoirs canoniques aux savoirs composites. Les modes opératoires à l'épreuve des compromis locaux, *Action publique et légitimités professionnelles*, 179-183.